

LES PARTIS POLITIQUES ET L'« INDÉPENDANCE PARTISANE » D'AMADOU TOUMANI TOURÉ

[Virginie Baudais](#), [Grégory Chauzal](#)

Karthala | « Politique africaine »

2006/4 N° 104 | pages 61 à 80

ISSN 0244-7827

ISBN 9782845868618

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-4-page-61.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Karthala.

© Karthala. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

VIRGINIE BAUDAIS ET GRÉGORY CHAUZAL

LES PARTIS POLITIQUES ET L'« INDÉPENDANCE PARTISANE » D'AMADOU TOUMANI TOURÉ

LE RETOUR AU POUVOIR D'AMADOU TOUMANI TOURÉ A COÏNCIDÉ AVEC LA MULTIPLICATION DES CANDIDATURES ET DES GROUPES INDÉPENDANTS DANS UN PAYS QUI COMPTE AUJOURD'HUI 106 PARTIS POLITIQUES. SI CES « INDÉPENDANTS » NE SONT PAS PARVENUS À CONVERTIR CE CAPITAL SYMBOLIQUE EN TERMES ÉLECTORAUX, LE PRÉSIDENT TOURÉ EST PARADOXALEMENT PARVENU À IMPOSER LEUR PRÉDOMINANCE AU SEIN DE « GOUVERNEMENTS DE CONSENSUS » ALORS QUE LES PARTIS POLITIQUES DOMINENT TRÈS NETTEMENT L'ASSEMBLÉE NATIONALE. CEPENDANT, SANS MARGE D'ACTION POLITIQUE VÉRITABLE, LE PRÉSIDENT EST CONTRAINT DE S'APPUYER SUR LES PARTIS, QUI, APRÈS DES ANNÉES D'EXCLUSION, BÉNÉFICIENT EN RETOUR D'UN ACCÈS AUX RESSOURCES ÉTATIQUES.

La mise en place d'une large coalition avec l'arrivée au pouvoir, en 2002, d'une personnalité indépendante, Amadou Toumani Touré (dit « ATT »), a constitué une opportunité pour toutes les formations politiques marginalisées par les dix années de règne Adéma¹. Cependant, l'indépendance revendiquée du chef de l'État a-t-elle un sens dans un pays aux 106 partis politiques ? De quelles ressources (non politiques) « ATT » disposait-il pour l'emporter face à de puissantes machines électorales comme l'Adéma, le Rassemblement pour le Mali (RPM) ou le Congrès national d'initiative démocratique (Cnid), rompues au fonctionnement complexe du champ politique malien ? Plus généralement, a-t-il fait le choix de la liberté face aux partis politiques ou, au contraire, s'est-il simplement contenté de tous les choisir ?

1. L'Alliance pour la démocratie au Mali, le parti d'Alpha Oumar Konaré, au pouvoir de 1992 à 2002.

Notre propos est de montrer que le président Amadou Toumani Touré, loin de gouverner dans l'esprit a-partisan que continuent de vanter ses « partenaires au développement », s'appuie au contraire sur les principaux partis politiques. L'importance relative de ses ressources, aux plans interne et externe, l'oblige à assimiler pleinement les contraintes du champ politique malien pour conforter sa position et asseoir sa légitimité politique. Ainsi, alors que « l'homme du 26 mars² » bénéficie à l'intérieur de son pays d'une légitimité historique incontestable, ses ressources politiques demeurent insuffisantes. Faiblement organisés et électoralement « inconsistants », les mouvements qui le soutiennent depuis 2002 ne lui offrent aucune marge d'action véritable, notamment en vue des prochaines présidentielles (prévues en 2007). Sous peine de devoir se retirer d'une arène où il s'est patiemment imposé, le président Touré s'applique, depuis son élection, à interioriser les structures du jeu partisan et à satisfaire aux exigences clientélistes des partis politiques. Ainsi, malgré l'irruption de groupes d'« Indépendants³ » dans le champ politique, à la faveur des élections présidentielles et législatives de 2002, les partis demeurent des acteurs incontournables du jeu politique.

La stratégie d'ATT intègre parfaitement cet état de fait. Aujourd'hui, sans structure politique clairement déterminée, le Président place tous ses espoirs dans ses partis amis. Des partisans de l'ancien parti présidentiel, l'Adéma, aux nostalgiques de Moussa Traoré du Mouvement pour la République (MPR), les soutiens politiques affluent, faisant ressortir une « stratégie d'assimilation réciproque des élites⁴ » proche de celles qui avaient permis aux anciens partis uniques de neutraliser les oppositions. Ainsi, d'une initiale et apparente absence de choix partisan, ATT est finalement parvenu à approprier la presque totalité des ressources disponibles à l'intérieur de l'arène politique malienne.

LA FRAGMENTATION DU PAYSAGE POLITIQUE MALIEN

Après des années de régime monopartisan, le Mali a renoué avec le pluralisme au moment de la transition démocratique au début des années 1990. L'arène politique a alors été investie par de multiples groupes qui en avaient jusque-là été exclus : associations, syndicats, groupes d'intérêts, partis politiques... La consécration du multipartisme dans la Loi fondamentale (25 février 1992) a structuré le jeu, faisant désormais dépendre l'accession aux responsabilités politiques de l'onction électorale⁵. Rapidement, le nombre de partis politiques a explosé, en vue de la Conférence nationale, puis aux premières élections démocratiques (législatives des 23 février et 28 mars 1992, présidentielles des 12 et 26 avril 1992). Le pays se caractérise encore aujourd'hui par une grande fragmentation et il n'existe pas de clivages idéologiques

ou programmatiques nets entre les forces politiques concurrentes, ce qui favorise les compromis⁶.

Au lendemain des premières élections démocratiques de 1992, l'Adéma dominait très nettement le paysage politique. Vingt partis avaient présenté des candidats au premier tour des élections législatives, mais la moitié seulement obtint une représentation parlementaire⁷ :

Représentation des partis à l'Assemblée nationale (législatives de 1992)

Partis politiques	Nombre de députés (sur 116)
Alliance pour la démocratie au Mali (Adéma)	76
Congrès national d'initiative démocratique (Cnid)	9
Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA)	8
Parti malien pour le développement (PMD)	6
Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP)	4
Union pour la démocratie et le développement (UDD)	4
Rassemblement pour la démocratie et le travail (RDT)	3
Union des forces démocratiques pour le progrès (UFDP)	3
Parti pour la démocratie et le progrès (PDP)	2
Union malienne pour la démocratie et le développement (Umadd)	1

2. Référence au rôle joué par le général Amadou Toumani Touré dans le renversement de l'ancien président Moussa Traoré, le 26 mars 1991, événement couramment appelé « Révolution de mars ».

3. Par « Indépendants », on entend toutes les personnalités, civils et anciens militaires, qui décident à ce moment de s'engager sur le terrain politique. Sont inclus les membres affiliés au Mouvement citoyen (MC), l'association de soutien à Amadou Toumani Touré.

4. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

5. L'accession à des postes politiques ne dépend plus d'un homme ou d'un parti unique mais de partis politiques, c'est-à-dire d'entreprises concurrentielles luttant pour accéder au pouvoir. On assiste au développement de carrières d'entrepreneurs politiques spécialisés dans la conquête des charges électives que l'on peut rapprocher – avec précaution – du processus de sociogenèse de la profession politique en France. Voir M. Offerlé (dir.), *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.

6. Sous la colonisation, les partis nationalistes luttèrent pour l'indépendance ; au cours de la transition, les forces politiques se distinguaient entre « forces démocratiques » et représentants de l'ancien régime. Aujourd'hui, les professions de foi sont axées sur les problèmes économiques et sociaux inhérents aux pays pauvres (éducation, santé, développement, etc.). Les alliances et coalitions nouées au fil des élections démontrent le peu de cas porté à l'idéologie. Plusieurs alliances ont ainsi associé des partis apparemment hostiles, comme par exemple lors des élections municipales de mai 2004, l'Adéma (qui a contribué à renverser le régime UDPM de Moussa Traoré) et le MPR (qui en revendique l'héritage).

7. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans, dans un scrutin majoritaire à deux tours.

Aux élections présidentielles d'avril 1992, neuf candidats se présentèrent, parmi lesquels Alpha Oumar Konaré⁸, candidat de l'Adéma, qui remporta 44,95 % des suffrages au premier tour, et Tiéoulé Mamadou Konaté, candidat du Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine (BDIA⁹), qui obtint 14,51 % des votes. La victoire d'Alpha Oumar Konaré au second tour fut marquée : il remporta le scrutin avec 69,01 % des voix. L'analyse par circonscription est plus révélatrice encore du raz-de-marée adémiste : dans 54 circonscriptions sur 55, « AOK » obtint la majorité absolue¹⁰. Dix candidats s'enregistrèrent pour le scrutin présidentiel de mai 1997, avant de se retirer après l'appel au boycott lancé par le Collectif des partis d'opposition (Coppo), regroupant une vingtaine de formations. Seuls deux candidats restèrent alors en lice. Alpha Oumar Konaré remporta l'élection dès le premier tour, avec 95,90 % des voix contre son unique adversaire, Mamadou Diaby, candidat du Parti pour l'unité, la démocratie et le progrès (PUDP). À l'exception de quelques-uns, les partis d'opposition boycottèrent les élections législatives de juillet-août 1997, ce qui permit à l'Adéma de remporter 130 des 147 sièges à l'Assemblée nationale, et de renforcer son hégémonie.

Le système politique malien peut aujourd'hui être qualifié de multipartisme symétrique multipolarisé¹¹. Si quelques partis sont mieux implantés que d'autres sur le territoire national, comme l'Adéma, le Rassemblement pour le Mali (RPM), l'Union pour la République et la démocratie (URD) ou le Parti pour la renaissance nationale (Parena), la formation d'alliances et de coalitions reste néanmoins indispensable pour gouverner. Une alliance (association conjoncturelle de partis politiques) se présente sous la forme d'une structure souple, n'ayant pas forcément d'objectifs ou de stratégies communs. Pour les élections législatives de 2002, plusieurs se sont constituées : l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD) rassemblait 11 partis autour de l'Adéma ; l'Alliance pour la convergence et le changement (ACC), qui soutenait la candidature d'ATT, regroupait 28 partis ; enfin la coalition Espoir 2002 rassemblait, autour du RPM, 16 partis. Pour autant, toutes n'ont pas forcément fonctionné. Ainsi au premier tour, sur 383 listes présentées, 75 seulement formalisaient les alliances, et dans certaines circonscriptions, les partis d'une même alliance s'affrontèrent au niveau local. Au second tour, sur 86 listes en compétition, 62 furent présentées de manière autonome par les partis, qui s'affrontèrent de la même façon dans les circonscriptions. À l'issue du processus électoral, aucun d'entre eux n'obtint finalement la majorité absolue, et les élections marquèrent l'effondrement de l'Adéma.

Alliances et partis aux élections législatives de juillet 2002¹²

ALLIANCES	PARTIS	NOMBRE DE DÉPUTÉS
Espoir 2002		
16 partis dont :	– RPM	46
	– CNID	13
	– MPR	5
	– RDT	1
Alliance pour la convergence et le changement (ACC)		
11 partis dont :	– BDIA	3
	– US-RDA	1
	– Parena	2
Alliance pour la République et la démocratie (ARD)		
11 partis dont :	– Adema	45
	– « Indépendants »	6
	– Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (Sadi)	6

La fragmentation du paysage politique malien peut d'abord s'expliquer par le financement public des partis. En effet, si les conditions sont restrictives, suite aux recommandations du Forum politique de 1999, les partis politiques bénéficient d'un financement par le biais de la Délégation générale aux élections (DGE)¹³. Ainsi, selon la loi du 7 juillet 2000 portant Charte des

8. Instituteur, puis ministre de la Jeunesse de Moussa Traoré (1978-1980), « AOK » a participé à la création de l'association Adéma en 1990, qu'il a contribué à transformer en parti politique en 1991. Il est aujourd'hui président de la Commission de l'Union africaine.

9. Fils de Mamadou Konaté, premier président de l'US-RDA, Tiéoulé Konaté a créé le BDIA en 1993, d'une scission avec l'US-RDA.

10. Voir C. O. Diarra, *Le défi démocratique au Mali*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 229.

11. C'est-à-dire « un système à plusieurs partis fondé sur l'absence – ou l'extrême rareté – des gouvernements majoritaires monopartisans et, par conséquent, la pluralité des partis représentés au gouvernement », voir D.-L. Seiler, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 2000, p. 205. Dans le multipartisme symétrique multipolarisé, le gouvernement de coalition est la norme.

12. Arrêts n° 02-143/CC-EL du 23 juillet 2002 et n° 02-144/CC-EL du 9 août 2002 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des députés à l'Assemblée nationale (scrutins du 14 et du 28 juillet 2002).

13. Les rapports financiers déposés chaque année auprès des ministères de l'Administration territoriale et des Finances sont vérifiés par des commissaires aux comptes désignés par l'État. Pour obtenir un financement de la DGE, les partis remplissent un dossier annuel où ils doivent justifier de la tenue régulière de leurs instances statutaires, de l'existence d'un siège national distinct d'un domicile et d'un compte ouvert auprès d'une institution financière au Mali, tenir l'inventaire de leurs biens et justifier de la provenance et de l'utilisation de leurs ressources financières.

partis politiques, l'aide financière de l'État est fixée à 0,25 % des recettes fiscales annuelles. Tous les partis légalement reconnus reçoivent une « première fraction égale à 20 % des crédits » s'ils ont déposé leur bilan financier avant le 31 mars de chaque année ; une seconde partie est attribuée en fonction du nombre de députés (40 %) ; une troisième au prorata du nombre de conseillers communaux (40 %). Ce système, de l'avis même d'un membre de la DGE, favorise la multiplication des formations politiques¹⁴. De fait, on observera que si 48 partis politiques avaient été créés en 1991, année de l'ouverture démocratique, 25 nouveaux partis sont apparus entre 1993 et 1999, et 21 autres entre 2000 et 2003¹⁵.

Un second facteur explicatif de cette inflation réside dans les conditions très libérales de création des partis : il suffit de la décision d'une instance constitutive de leurs membres qui adoptent les statuts et le règlement intérieur, puis l'obtention du récépissé de déclaration délivré par l'autorité compétente. Si la plupart des leaders politiques s'accordent sur la nécessité des regroupements, peu sont enclins à l'appliquer effectivement à leur formation. Les alliances révèlent la faible implantation des partis, incapables de présenter leurs propres listes. Pour certains leaders, il s'agit d'une étape liée à la jeunesse du pluralisme¹⁶, un « mal nécessaire¹⁷ » ou une « maladie infantile de la démocratie¹⁸ ».

La fragmentation politique paraît enfin fortement liée à la personnalité des leaders et les scissions naissent souvent de mésententes ou de mécontentements sur la répartition des postes. L'Adéma est le parti qui a connu le plus grand nombre de scissions. La première a été conduite par Mamadou Lamine Traoré, son ancien vice-président, qui a créé le Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine (Miria) en décembre 1994. En juin 2001 est né le RPM, fondé par l'ancien Premier ministre et président de l'Adéma (depuis 1994), Ibrahim Boubacar Keïta¹⁹ ; et en 2003 l'URD, fondée par Soumaïla Cissé (candidat de l'Adéma aux élections présidentielles de 2002²⁰) et présidée par l'ancien Premier ministre Younoussi Touré. Les élections présidentielles de 2002, où 24 candidats étaient en lice, témoignent bien de cet aspect²¹ : quatre candidats étaient directement issus de l'Adéma (I. B. Keïta, S. Cissé, El Madani Diallo et Mandé Sidibé). Toutefois, la candidature indépendante d'Amadou Toumani Touré vint perturber le jeu politique traditionnel²² : il arriva en tête du premier tour avec 28,71 % des voix, suivi du candidat officiel de l'Adéma, S. Cissé (21,31 %), et de I. B. Keïta (21,03 %). Quatorze candidats obtinrent moins de 1 % des voix, et sept autres entre 1 % et 5 %. Les partisans d'I. B. Keïta dénoncèrent d'abord une mascarade électorale visant à faire élire ATT, mais Keïta lui-même accepta finalement les résultats. Au second tour, ATT remporta le scrutin présidentiel avec 65,01 % des suffrages²³.

ATT ET LES PARTIS : CONSENSUS ET PRAGMATISME POLITIQUE

Après le boycott et le durcissement de l'opposition au régime Adéma en 1997, la succession d'Alpha Oumar Konaré était ouverte en 2002. Si l'arrivée au pouvoir d'une personnalité sans affiliation partisane comme ATT a consacré pour certains l'enracinement démocratique du Mali, avec son alternance pacifique, elle a aussi, plus certainement, constitué une formidable opportunité pour les partis politiques, marginalisés depuis 1997, et pour la « société civile²⁴ », écartée après la transition. Incapable cependant de s'appuyer sur une majorité parlementaire claire (6 députés « Indépendants » seulement), ATT a initié une forme consensuelle de gestion du pouvoir (ou « *oversized coalition* »²⁵), associant

14. Entretien réalisé à Bamako, 20 mai 2004.

15. En 2004, le montant alloué aux partis s'élevait à 803 919 000 francs CFA (répartis entre 52 formations politiques). En 2005, 56 partis ont déposé un dossier mais « les faux bilans et [des] irrégularités grossières [ont été] à l'origine de la suspension de l'aide », *Les Échos*, 19 octobre 2005. Les leaders politiques ont alors sollicité l'arbitrage du président ATT. Au début janvier 2006, le Conseil des ministres a finalement décidé d'accorder « à titre exceptionnel » une aide aux partis. L'aide s'élevait à 906 millions de francs CFA, répartis entre 106 partis, *Nouvel Horizon*, 6 janvier 2006.

16. Entretien avec Boubèye Maïga, vice-président de l'Adéma, Bamako, 1^{er} juin 2004.

17. Entretien avec Dr Macalou, secrétaire général de l'US-RDA, Bamako, 5 juin 2004.

18. Entretien avec M^e Mountaga Tall, président du Cnid, Bamako, 8 juin 2004.

19. Ancien représentant de l'ONG Terre des Hommes France, I. B. Keïta a été ambassadeur (1992), ministre des Affaires étrangères (1993), Premier ministre (1994) et président de l'Adéma. Il a démissionné de son poste de Premier ministre le 14 février 2000, avant de quitter la direction du parti (novembre 2000) pour créer en 2001 le RPM.

20. Ingénieur informaticien, S. Cissé a travaillé en France jusqu'en 1984. Ministre des Finances (1993), de l'Équipement (2000), il a créé l'URD en 2003. Il est aujourd'hui Président de la commission de l'UEMOA.

21. P. Boilley, « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ? », *Politique africaine*, n° 86, juin 2002, p. 171-182.

22. Pour pouvoir se présenter, ATT avait demandé sa retraite anticipée de l'armée en septembre 2001. Il n'annonça toutefois officiellement sa candidature qu'en mars 2002.

23. Les chiffres présentés ici reprennent les données de l'arrêt n° 02-136/CC-EP portant proclamation des résultats définitifs du premier tour des élections présidentielles (scrutin du 28 avril 2002). Le taux de participation était de 38,31 % au premier tour, et de 29,99 % au second (la Cour constitutionnelle avait invalidé près d'un quart des votes).

24. Par société civile, on entend « [un] espace flou existant entre la sphère étatique et la sphère politique ». Pour plus de détails sur la difficile circonscription de cette notion, voir C. Thiriot, « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n° 2, 2002, p. 280-281.

25. Entendue comme « une large coalition dans laquelle les principaux partis et les représentants des grands groupes de la société partagent le pouvoir exécutif », d'après A. Lijphart, *Democracies: Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-one Countries*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1984, p. 46.

alors ses adversaires du premier tour (Adéma, Cnid, MPR, RPM) et plusieurs personnalités indépendantes ou hauts cadres du Mouvement citoyen (MC), l'association qui l'avait soutenu au cours de sa campagne²⁶.

Dans le premier gouvernement de sa présidence, onze ministères ont été confiés à des personnalités « indépendantes » et huit portefeuilles répartis comme suit : deux à l'Adéma comme au RPM, et un au Cnid, au MPR, au BDIA, au Miria, à l'US-RDA et à la Sadi. Les élections législatives ont permis aux grands partis de s'affirmer au détriment des candidatures « indépendantes » (seulement 6 élus sur 147 députés).

Dans le second gouvernement du 16 octobre 2002, les postes étaient répartis ainsi :

Gouvernements de consensus (octobre 2002-avril 2004)

Partis politiques	Nombre de ministères (sur 21)	Nombre de ministères (sur 28)	Nombre de députés
« Indépendants »,			
dont MC	11	14	6
RPM	2	3	46
Adéma	2	3	45
Cnid	1	2	13
Sadi	1	1	6
MPR	1	1	5
BDIA	1	1	3
US-RDA	1	1	1
Miria	1	1	0
PSP		1	0

On peut noter la moindre place accordée à la classe politique dans la répartition des ministères. Les portefeuilles attribués aux partis ont d'ailleurs encore diminué lors du remaniement ministériel du 28 avril 2004, provoquant l'ire de la classe politique « traditionnelle » : sur 27 ministres, 12 étaient issus de la société civile (Fonction publique, organisations internationales, barreau malien...), 4 étaient affiliés au Mouvement citoyen et 11 postes seulement furent octroyés aux principales formations politiques²⁷. Les états-majors des différents partis politiques avaient pourtant espéré que ce remaniement n'interviendrait qu'après les élections municipales (30 mai 2004) et que, forts de leurs résultats, ils seraient ainsi en mesure de renforcer leur place au détriment des « profanes ».

Ces gouvernements successifs ont conféré aux acteurs de la « société civile » « un accès disproportionné au processus de prise de décision²⁸ », alors que leur poids dans l'arène politique ne s'est pas confirmé lors des scrutins législatifs ou municipaux²⁹. En effet, écartée du pouvoir après l'élection d'Alpha Oumar Konaré alors qu'elle avait été largement associée au gouvernement de transition d'Amadou Toumani Touré (1991-1992), la « société civile » (notamment le Mouvement citoyen et diverses personnalités civiles et militaires proches d'ATT) a tenté de saisir l'opportunité du retour aux affaires du « Général » pour réinvestir le champ politique central.

Cette stratégie a-partisane a d'abord été marquée dans le choix des Premiers ministres, qu'il s'agisse d'Ahmed Mohamed ag Hamani qui a conduit trois gouvernements, ou d'Ousmane Issoufi Maïga, l'actuel Premier ministre. Le premier a occupé des fonctions ministérielles de 1978 à 1987, avant d'entamer une carrière diplomatique³⁰. Il a été nommé Premier ministre du gouvernement « de mission » (qui a eu la charge d'organiser les élections législatives de juillet 2002), avant d'être reconduit dans ses fonctions le 16 octobre 2002. Issoufi Maïga, ministre chargé du Contrôle général d'État dans le Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP³¹), a pour sa part occupé à trois reprises le portefeuille des Transports dans les gouvernements d'ag Hamani, avant d'être nommé à la Primature le 28 avril 2004.

26. Parallèlement à la création d'une « Fondation pour l'enfance » par ATT en 1995 (engagée notamment dans la lutte contre le ver de Guinée), des « Groupes ATT » se sont constitués, pour « appuyer et faire connaître les actions de la fondation ». Puis ils se sont développés et, à partir de 2001, ils ont présenté le général ATT « comme un recours réclamé pour le Mali et contre l'Adéma ». En 2002, ces groupes ont fusionné pour devenir le Mouvement citoyen (MC), qui a participé aux élections législatives (2002) et communales (2004). Depuis août 2005, une partie des « jeunes » du MC a quitté l'organisation pour créer le Parti citoyen pour le renouveau (PCR). Entretiens réalisés à Bamako en mai 2004 et mars 2006.

27. Les grandes formations comme l'Adéma et le RPM sont passées de 3 à 2 portefeuilles. Par ailleurs, trois partis représentés à l'Assemblée nationale ont perdu leur portefeuille : l'US-RDA, le RND et le BDIA.

28. P. A. Hall et R. M. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, juin-août 1997, p. 475.

29. Aux élections municipales du 30 mai 2004, les « Indépendants » n'ont obtenu que 9,31 % des voix, contre 30,95 % pour l'Adéma, 15,06 % pour l'URD, et 14,75 % pour le RPM.

30. Ministre de la Jeunesse, du tourisme et du sport sous le régime de Moussa Traoré, cet économiste statisticien de formation a été Haut-commissaire de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), ambassadeur au Maroc puis à Bruxelles.

31. Le CTSP est l'organe qui avait été chargé d'accompagner l'instauration du multipartisme au Mali après la chute de Moussa Traoré.

Dans la distribution des postes ministériels également, l'ouverture à la « société civile » ou au Mouvement citoyen est réelle, comme en témoignent la nomination de Djibril Tangara (président du MC) au ministère du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées ; celle d'Hamed Diane Semega (vice-président du MC) au ministère des Mines, de l'énergie et de l'eau ; ou encore celle de Gaoussou Drabo (ancien directeur du quotidien gouvernemental *L'Essor*), au ministère de la Communication et des nouvelles technologies de l'information.

Enfin, une autre caractéristique est la présence de personnalités proches du « Général » qui ont joué un rôle durant la période de transition démocratique. On retrouve ainsi des militaires comme le colonel Kafougouna Koné (ancien chef d'état-major de l'armée de terre sous Moussa Traoré), membre du gouvernement de transition et ministre de l'Administration territoriale et des Collectivités locales depuis 2002, ou encore Mamadou Lamine Traoré, ministre de l'Éducation nationale, qui fut l'un des acteurs de la « Révolution de mars ». Finalement, le retour de personnalités de la transition dans le régime d'ATT ne fait que souligner le faible renouvellement des élites au pouvoir au Mali et nous renvoie à une logique d'« assimilation réciproque », conduite sous l'autorité du Président dans le but de conforter sa position³².

La mise en place du consensus politique malien a été influencée par la personnalité du « Général », qui reste aux yeux de la population « l'homme du 26 mars ». ATT joue alors sur plusieurs registres dont celui de la légitimité charismatique, s'appuyant notamment sur un tissu relationnel acquis tant au niveau national qu'international. À l'échelle du continent, il cultive une image d'homme de paix et de démocrate. Engagé dans divers combats pour le développement, notamment à travers sa Fondation pour l'enfance, il a été également à plusieurs reprises médiateur dans des conflits africains (Tchad, Centrafrique). Au plan interne, il est respecté pour avoir été le premier militaire à remettre le pouvoir à un gouvernement civil élu, honorant en cela la promesse faite au moment de sa prise de pouvoir. De plus, comme le souligne Claude Fay, « le gouvernement de transition d'Amadou Toumani Touré a été marqué par les pluies et les crues les plus abondantes depuis longtemps, il était donc un "chef crèmeux" (*kaananke kanawdo*), et cela, associé à sa victoire présentée comme "guerrière" contre Moussa [Traoré], lui a valu un prestige certain³³ ». Enfin, la transition qu'il a dirigée a été largement saluée par la communauté internationale³⁴. Ainsi, en 2002, ATT a pu, sans difficulté, mettre en place une méthode de gouvernement qui avait déjà « fait ses preuves »

On peut donc penser qu'il existe une stratégie d'Amadou Toumani Touré pour d'un côté, donner des gages aux « Indépendants » et de l'autre, inviter tous les partis politiques à participer au gouvernement. Cela revient à mettre en

concurrence les différentes forces en présence – les unes cherchant à ouvrir l'arène politique, les autres tendant à conserver les règles mises en place au sortir des transitions démocratiques – dans le but de conforter sa position au pouvoir.

Faut-il alors voir dans la faible représentation des partis dans les gouvernements un désaveu de la classe politique ? Depuis la transition démocratique, les partis revendiquent le monopole de l'accès à la compétition électorale. Pourtant, l'entrée de nouveaux acteurs sur la scène politique a été rendue possible par leur faiblesse structurelle ; c'est l'attitude des partis (scissions) et de certains de leurs membres (transhumances) qui a engendré une crise de légitimité et une incompréhension des citoyens. Malgré ces difficultés, leurs bons résultats électoraux (législatives de 2002 ; communales de 2004) face à la multiplication des candidatures indépendantes, tendent à prouver qu'ils parviennent toujours à structurer le marché politique. Ainsi, la présence dans le gouvernement de certains partis, auparavant opposés au candidat Touré, marque bien l'importance de leurs ressources, notamment parlementaires (141 députés sur 147³⁵), et les contraintes avec lesquelles ATT est obligé de composer. S'il reste maître dans la formation de son cabinet, il doit malgré tout dialoguer avec les partis pour constituer ses équipes gouvernementales. Sans leur soutien, le président Touré se marginaliserait du jeu politique et compromettrait ses opportunités de réélection. Par ailleurs, aucun parti ne souhaite être dans l'opposition et ne se considère comme opposant. Tous espèrent être associés au pouvoir, y compris l'Adéma dont le candidat était pourtant le challenger d'Amadou Toumani Touré.

Le consensus apparaît ainsi comme un juste milieu relativement fonctionnel, un accord *a minima* conclu entre certaines élites à un moment historique particulier, le prix à payer par tous les acteurs pour une tranquillité temporaire du champ politique.

32. C. Thiriot, « Sur un renouvellement relatif des élites au Mali », in J.-P. Daloz (dir.), *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, CEAN, 1999, p. 139.

33. C. Fay, « La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture », *Cahiers d'études africaines*, vol. XXXV, 1, n° 137, 1995, p. 41.

34. O. Makalou, *Rapport de synthèse*, Bamako, Coalition mondiale pour l'Afrique, Cerdas, doc. ronéo., p. 9.

35. À l'Assemblée nationale on trouve aux fonctions de président et vice-président respectivement I. B. Keïta, président du RPM, et M^e Mountaga Tall, président du Cnid.

LE CONSENSUS ENTRE IDÉOLOGIE HISTORIQUE

ET CALCUL POLITIQUE

Le Mali est un État relativement stable qui, à l'image de plusieurs de ses voisins, a « pu amalgamer diverses strates historiques, arrimant chacune d'elles à un processus général de sédimentation et d'assimilation réciproque des élites et produisant, au passage, un système hégémonique doté d'un équilibre relativement fonctionnel³⁶ ». Ainsi, depuis l'arrivée au pouvoir d'ATT en mai 2002, le consensus politique malien s'explique à la fois par la personnalité du nouveau Président mais aussi par la nature propre, historique, de cette arène politique.

À la recherche du « consensus » politique malien

Comme dans toute société, le passé politique du Mali a fourni aux élites politiques « des ressources institutionnelles pour le changement dans le présent³⁷ ». Cela signifie que dans le consensus malien actuel ne figure en réalité aucune « révolution » institutionnelle ou démocratique, mais simplement une reprise des configurations consensuelles mythifiées du passé.

Plusieurs fois mis en pratique et maintes fois revendiqué (pour l'unité du pays, pour la construction de la nation après l'indépendance...), le consensus a pu, par cette récurrence, être progressivement intériorisé pour finalement s'installer dans l'imaginaire collectif des acteurs maliens, civils et politiques. Ce mode de régulation a alors pris la forme d'un « habitus socialisé³⁸ », c'est-à-dire d'une disposition intellectuelle mobilisable dans un contexte sous-déterminé. C'est donc parce que l'histoire politique malienne a, à plusieurs reprises, privilégié un exercice « ouvert » de l'autorité, que le consensus apparaît comme un mode « normal » ou « naturel » de régulation du politique, « une sorte de référence de prédilection³⁹ ».

L'expérience la plus intéressante à ce sujet concerne l'exercice collégial de l'autorité qu'est censé avoir pratiqué Soundjata Keïta, le *mansa* (roi des rois) du Mali au XIII^e siècle⁴⁰. Sans revenir en détail sur sa geste souvent célébrée, ce qui nous intéresse plus particulièrement sont les références politiques contemporaines à cette époque de l'histoire. Ainsi, lorsque le mouvement N'ko⁴¹ insiste sur « le rôle des assemblées délibératives dans la gestion du pouvoir et sur la sorte de perfection atteinte en ce domaine lors de la réunion de Kurugan Fuga⁴² », ou sur l'importance de « l'interaction entre le *mansa* et les *fama* (représentants) » pour le développement d'une « éthique de la discussion », à la base des longs règnes, et même de « l'invention de la démocratie⁴³ », on peut, au regard de l'influence de ce groupe au sein de l'élite malienne, poser la modalité consensuelle comme une variable légitimante

pour l'action politique contemporaine. Mais ce qui importe plus encore concerne la manière dont cet exercice du pouvoir est aujourd'hui sublimé par le récit des griots royaux (*mansa jalo*), tels Ba-Zoumana Cissoko ou Mamadou Kouyaté. L'hymne *Soundjata Fassa* (louanges de Soundjata) traduit bien l'intérêt et probablement l'inspiration politique de l'épopée mandingue dans la société contemporaine. L'exercice collégial de l'autorité y est valorisé comme une réponse adaptée au champ, et son inventeur glorifié pour « avoir instauré cette manière d'exercer le pouvoir⁴⁴ ». Mamadou Kouyaté explique ainsi que « Soundjata a laissé sa marque sur le Mali » et que ses préceptes « continuent de guider les hommes dans leur comportement⁴⁵ ». Sans s'étendre sur une comparaison entre deux époques à tout point de vue différentes, le détour par l'histoire, ressource largement utilisée par les élites politiques, leur permet d'inscrire la construction de l'État malien dans un passé lointain et de légitimer le consensus, comme « la forme la plus appropriée aux circonstances⁴⁶ ».

Utilisée dès 1960 à des fins de légitimation des régimes de parti unique, la modalité consensuelle semble recouvrir une réalité plus complexe dans un cadre multipartite plus ou moins institutionnalisé. Exemple type de cogestion,

36. A. Mbembe, « Les logiques de transformations sociales et la recomposition des espaces de pouvoir en Afrique de l'Ouest », in J. Damon et J. Igue (dir.), *L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts possibles ?*, Paris, Karthala, 2003, p. 201.

37. D. Stark et L. Bruszt, *Postsocialist Pathways: Transforming Politics and Property in East Central Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 7.

38. P. Bourdieu, « Le paradoxe du sociologue », in P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 88.

39. P. Quantin, « Congo : transition démocratique et conjoncture critique », in J.-P. Daloz et P. Quantin, *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala, 1997, p. 170.

40. Voir la description de l'assemblée collégiale annuelle à Niani par J. Jensen, *Épopée, histoire, société : le cas de Soundjata, Mali et Guinée*, Paris, Karthala, p. 10-11.

41. Fondé par Souleymane Kanté en 1949, le N'ko (« Je dis ») est un mouvement intellectuel musulman mandingue qui développe une doctrine afrocentriste, prônant une identité culturelle africaine. Voir J.-L. Amselle, *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion, 2001.

42. La création de l'empire du Mali remonterait à une grande assemblée qui se serait tenue à Kaba en 1235. Chaque année, Soundjata convoquait une assemblée, réunissant ses représentants dans les régions, où il indiquait « la voie à suivre et décrétait les lois à mettre en œuvre ». In Y.T. Cissé et W. Kamissoko, *La grande geste du Mali. Des origines à la fondation de l'empire*, Tome I, Paris, Karthala, Arsan, 1988, p. 299. Voir aussi D. T. Niane, *Sundiata : An Epic of Old Mali*, Londres, Longman, 1971, p. 81 et J. Jensen, *Entretiens avec Baba Kanté*, Leiden, Brill, 2006, p. 85-89.

43. Toutes les citations de cette phrase sont extraites de J.-L. Amselle, *Branchements...*, op. cit., p. 192.

44. Y. T. Cissé, W. Kamissoko, *La grande geste du Mali : des origines à la fondation de l'Empire*, tome II, Paris, Karthala, Arsan, 1988, p. 53-54.

45. D.T. Niane, op. cit., p. 83.

46. R. Dahl, *Après la révolution*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 141.

la transition malienne est à cet égard parvenue à associer une alliance très large au pouvoir : d'abord, le Comité de transition pour le salut du peuple, mis en place le 29 mars 1991, était composé de dix militaires et de quinze civils, représentant diverses associations qui s'étaient mobilisées dans la lutte démocratique, comme l'Adéma ou le Cnid⁴⁷. Ensuite, le gouvernement de transition (avril 1991-juin 1992) était également largement ouvert à la société civile, comme en témoigne la présence en son sein du haut fonctionnaire international Soumana Sacko (Premier ministre), du leader étudiant et journaliste Tiébébé Dramé (ministre des Affaires étrangères) ou encore du footballeur Salif Keïta (ministre délégué auprès du Premier ministre). C'est en grande partie la forme consensuelle privilégiée au cours de cette période qui explique « le succès du processus de la transition malienne⁴⁸ ».

Avec les premières élections démocratiques de 1992 et l'accession à la présidence d'Alpha O. Konaré, le Mali a conservé cette volonté d'ouverture. Si les partis se sont affirmés cette fois comme les maîtres du jeu, le nouveau Président a mis en place un mode de gestion concertée des institutions, appelé Pacte républicain. Les deux premiers gouvernements ont symbolisé cette volonté d'ouverture, suivant en cela l'appel « à l'alliance des forces républicaines » lancé par le candidat Konaré.

Le premier gouvernement, dirigé par Younoussi Touré (Adéma)⁴⁹, comprenait onze ministres appartenant à l'Adéma sur dix-neuf, mais était aussi ouvert à d'autres partis politiques⁵⁰. Néanmoins, l'exclusion de la société civile de l'arène politique n'a pas été acceptée par tous les acteurs. C'est notamment le cas de l'Association des élèves et étudiants du Mali (AEEM) qui revendiquait le même droit à la parole que lors de la Conférence nationale et dont les manifestations, parfois violentes, ont finalement emporté ce premier gouvernement, moins de dix mois après sa prise de fonctions⁵¹. Le gouvernement suivant, formé en avril 1993, associait désormais les représentants de deux partis auparavant opposés au président Konaré, le Cnid et le RDP. Après le départ de l'US-RDA en novembre 1993, la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, et les manifestations et grèves déclenchées par l'AEEM, ce deuxième gouvernement démissionna en février 1994, marquant ainsi la fin de la gestion concertée du pouvoir. I. B. Keïta, président de l'Adéma, accéda alors à la primature le 4 février 1994. Avec lui, l'arène politique se referma sur le parti présidentiel (auquel fut cependant associé en juillet 1996 le Parena). Malgré plusieurs gestes de « bonne foi consensuelle » (concertations régionales et espace d'interpellation démocratique), l'opposition s'organisa politiquement en deux factions, autour du Cnid et de l'US-RDA.

Ces épisodes, certes intervenus dans des contextes non routiniers (première transition), illustrent toutefois la prégnance politique de la variable consensuelle

au Mali. « Package » démocratique de crise dans un premier temps, le consensus s'est affirmé progressivement, avec ATT, comme une référence du jeu politique. L'organisation consensuelle du pouvoir figure une ressource politique utile pour ATT, qui lui permet de légitimer son pouvoir. L'enjeu à partir de 2002 était ainsi d'ancrer une nouvelle pratique politique, plus adaptée selon lui à la « culture malienne » :

« On n'a tenu aucun compte des systèmes politiques et des organisations administratives et militaires qui ont fait leurs preuves jadis chez nous, tels ceux des grands empires. Nous aurions dû établir les bases en partant de notre propre culture [...]. On peut concevoir une démocratie sans élection ; il peut y avoir multipartisme sans démocratie. Il faut reprendre aujourd'hui [...] le débat sur la démocratie en Afrique. La restauration d'États en ruine par la démocratie importée n'a guère donné de résultats convaincants. [...] La démocratie n'est pas que [la démocratie majoritaire et le suffrage universel], c'est un mode de vie qui se réfère à une culture⁵². »

C'est ainsi la rencontre d'un homme et d'un peuple – consacrée par le suffrage universel direct – qu'ATT, dans sa façon d'intégrer le jeu politique, a cherché à mettre en valeur. L'exercice ouvert du pouvoir a un peu plus conforté son image d'homme de paix, et rappelé son rôle pacificateur lors de la « Révolution de mars ». La participation des forces politiques et des « Indépendants » aux gouvernements rappellerait ainsi un fonctionnement « ancestral » de la palabre et des grands conseils mandingues⁵³. Néanmoins, loin d'inscrire l'actualité politique malienne uniquement dans un passé

47. Voir C. Thiriot, « Sur un renouvellement relatif... », art. cit., p. 139.

48. O. Makalou, *Rapport de synthèse*, doc. cit., p. 9. Pour une comparaison avec d'autres conférences nationales, voir par exemple V. Baudais, *L'institutionnalisation de l'État en Afrique : les trajectoires comparées du Mali et du Niger*, thèse de doctorat en Science politique, IEP de Toulouse, 2006.

49. Au profil technique et non politique : ancien directeur de la Banque centrale du Mali, il a ensuite été directeur national à la BCEAO.

50. On y trouvait par exemple les anciens candidats à l'élection présidentielle Baba Haïdara (US-RDA) et Idrissa Traoré (PDP). L'opposition était représentée par le Front de sauvegarde de la démocratie, regroupant le Cnid, l'UDD, le PSP, l'UFGP et le BDIA.

51. Certains événements ont déstabilisé le gouvernement, comme l'affaire de la Tontine ABC (une association d'entraide contre laquelle des clients ont porté plainte en avril 1992 pour défaut de paiement), ou la grève des opérateurs économiques en décembre 1992. Sur le détail de leurs revendications, voir C. O. Diarra, *Le défi démocratique*, op. cit., p. 249-257.

52. « Comment j'ai pris le pouvoir, pourquoi je l'ai quitté », interview accordée par ATT à *Jeune Afrique*, 11-24 août 1994.

53. On pense ici à l'assemblée annuelle de Niani sous Soundjata Keïta (XIII^e siècle), mais aussi au *ton fanga* (pouvoir en association) des Kulubali (XVIII^e siècle), au *Madjilis* consultatif de Cheikou Amadou (XIX^e siècle), ou encore à la *toguna* (« case à palabre ») dogon.

glorieux, le consensus est aussi une stratégie d'exercice et de conservation du pouvoir. En parlant par exemple de gouvernement « de consensus » et jamais « d'union nationale », ATT entend insister sur le choix volontaire à l'origine de ce mode de régulation du pouvoir. Ainsi, s'il n'est jamais clairement défini, le consensus politique répond à une vision propre du Président :

« [Ce] n'est pas une figure imposée mais plutôt l'adhésion libre de tous les acteurs à une démarche qui encourage la pratique de la pondération, de la mesure et de la tolérance. À cet égard, nos populations ont adressé un message clair à travers les résultats des dernières élections communales. En répartissant [...] leurs suffrages entre les diverses forces politiques, elles souhaitent que les collectivités soient administrées dans l'entente et la synergie des efforts. [...] Aussi, je m'emploierai, [...] en relation avec les forces politiques, à poursuivre cette expérience qui permet le fonctionnement régulier de toutes nos institutions, favorise une implication solidaire de tous dans la recherche de solutions aux grands problèmes nationaux⁵⁴ ».

Une vision à laquelle adhèrent également les grands partis, préférant généralement la participation à l'exclusion :

« Nous pensons que tout cela est arrivé parce que sous l'Adéma il y avait trop d'exclusion. Mais si tous les gens ne veulent pas cette situation, ils la préfèrent à l'exclusion. [...] Cela va évoluer parce qu'il y a les présidentielles en 2007. Ceux qui voudront se démarquer quitteront le pouvoir⁵⁵ ».

Enfin, loin de faire uniquement sens dans l'imaginaire national malien, le consensus apparaît aussi répondre aux attentes de la communauté internationale. Depuis 2002, le Mali semble attirer toutes les grâces de ses partenaires au développement. Alors que les États-Unis ont décidé en mai 2004 d'élever le pays au rang des bénéficiaires de son programme Millenium Challenge Account (17 pays concernés pour une aide d'un milliard de dollars⁵⁶), et que la coopération canadienne en a fait son nouveau « laboratoire » africain pour la santé, le Mali a aussi reçu tous les encouragements de la France. Au cours d'une visite en 2003, le président Chirac a ainsi proclamé que « la politique de consensus [...] est [...] une procédure exemplaire de démocratie », et souhaité « que tous les pays du monde fassent la même chose⁵⁷ ». Le choix de Bamako pour l'organisation du dernier sommet Afrique-France (décembre 2005) confirme la bonne image internationale du pays et la satisfaction des principaux partenaires du Mali devant les principes d'organisation du pouvoir d'ATT, qui leur assurent une certaine tranquillité diplomatique.

Si certains acteurs politiques maliens présentent le consensus comme une nécessité découlant des profondes difficultés structurelles du pays, il n'en reste pas moins que les prochaines échéances électorales (présidentielles et législatives en 2007) seront révélatrices de la véritable nature de cette jeune

démocratie⁵⁸. Ainsi, si le principe majoritaire et son corollaire, la représentation nationale au Parlement, permettent à l'État de fonctionner, ces mécanismes ne sont pas suffisamment cristallisés pour stabiliser l'État. La « tradition » est alors une ressource mobilisée par les acteurs pour répondre à des stratégies spécifiques. Elle est sans doute également déterminée par un certain *habitus* politique forgé sous les régimes autoritaires, qui conditionne l'aversion des acteurs pour le rôle d'opposant.

« Partager le gâteau national »

Après dix années de régime adémiste, tout l'enjeu de la campagne présidentielle de 2002 a résidé dans la recomposition d'un « bloc hégémonique⁵⁹ ». Venus d'horizons divers (enseignants, hommes d'affaires, du sérail...), les nombreux prétendants à la succession avaient compris qu'une stratégie d'ascension passait par la constitution d'une formation ou une adhésion partisane et, de manière plus générale, par « la disposition d'un fief solide, d'une clientèle électorale », susceptibles d'entrer dans des négociations le moment venu⁶⁰. L'une des caractéristiques essentielles de ces présidentielles a donc résidé dans l'affrontement direct d'un nombre élevé de candidats (24), soutenus

54. *Discours à la nation*, 22 septembre 2004.

55. Siby M'Bouillé (premier vice-président du MPR, ancien numéro 3 de l'UDPM), entretien réalisé à Bamako, le 11 juin 2004.

56. « Le Mali élu au fonds pour les défis du millénaire », *L'Essor*, 10 mai 2004. On note qu'au passage les États-Unis ont aussi associé le Mali à leur initiative *PanSahel* de lutte internationale contre le terrorisme... L'investissement personnel de l'ancien président Jimmy Carter au Mali et ses liens avec ATT, qu'il a côtoyé dans diverses activités de médiation, ne sont pas non plus étrangers à la bonté américaine envers le pays.

57. J. Chirac, Conférence de presse conjointe avec Amadou Toumani Touré, Bamako, 25 octobre 2003.

58. L'unique opposition déclarée au président Touré était constituée par le Bara, formation groupusculaire sans représentation à l'Assemblée nationale. Si le conflit survenu lors de la recomposition du bureau de l'Assemblée en octobre 2005 a entraîné des déclarations du RPM sur son intention de rejoindre les rangs de l'opposition, dans les faits la situation a été très différente : ce parti a conservé la présidence de l'Assemblée et n'a jamais exigé le départ de ses ministres du gouvernement. Il est ainsi difficile de considérer une quelconque opposition depuis 2002.

59. Le « bloc hégémonique » désigne, dans la lignée des analyses gramsciennes, le « processus d'assimilation et de fusion des groupes dominants anciens, et des nouvelles élites nées de la colonisation et de la décolonisation ». Voir J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, 1979, p. 19.

60. C. Mayrargue, « Les élites politiques béninoises au temps du Renouveau démocratique : entre continuité et transformation », in J.-P. Daloz (dir.), *Le (non-)renouvellement... , op. cit.*, p. 42. S'il existe au Mali une pluralité d'élites, toutes sont néanmoins unies par « un système commun de valeurs » (la volonté de disposer du pouvoir par exemple). Voir H. B. Cheick Ahmed Dellagi, « Élitisme et cultures », in A. Sedjari (dir.), *Élitisme, gouvernance et gestion du changement*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 283.

chacun par une pléthore de micro partis. Ce type de configuration (candidatures multiples et partis nombreux) traduit toute « l'importance accordée aux procédures électorales comme moyen d'accès au pouvoir⁶¹ » et donc comme principal vecteur d'accumulation des ressources. On se trouve ainsi dans un contexte politique où une pluralité d'élites se trouve engagée dans un « conflit [*i.e.* : une négociation] réaliste », une situation dans laquelle « tous les protagonistes engagés orientent leurs coups [négociation de clientèle par exemple] en vue d'atteindre un objectif précis [l'appartenance au bloc au pouvoir]⁶² ».

La stratégie des acteurs politiques est au cœur de ce raisonnement. Les dix années d'AOK avaient laissé trop de cadres « sur le côté » pour qu'aucun ait intérêt à ce que cette situation perdure. Nul parti ne pouvant seul constituer une majorité parlementaire, l'élite politique malienne était entière disposée à la négociation pour la recomposition du « sommet ». Ainsi, lorsque s'est déroulé le second tour des présidentielles de 2002 et qu'il n'est plus resté dans la course qu'ATT et Soumaïla Cissé, l'intérêt de tous, y compris de certains soutiens de Cissé, a alors été d'accepter toute proposition de négociation sur la nouvelle répartition du pouvoir, l'idée finale étant de parvenir, le moment venu, à se prévaloir de son appartenance à la coalition victorieuse. Les tractations qui se sont tenues entre le premier tour et l'élection d'ATT auraient ainsi eu surtout pour objet, dans le cadre d'un État néopatrimonial et dans un contexte de raréfaction des ressources, un nouveau positionnement dans la « cascade de redistribution⁶³ ».

Le résultat de ces négociations a été, *a priori*, conforme à cette hypothèse. Tandis que l'Adéma, parti présidentiel sortant, a maintenu contre le général Touré son propre candidat, une frange importante de « barons » de ce parti⁶⁴ a fait publiquement allégeance à ATT, le considérant comme « le meilleur candidat de compromis possible⁶⁵ ». Du côté du RPM, le parti d'I. B. Keïta, l'absence de représentation au second tour du scrutin n'a pas fait oublier à certains « les tactiques mercenaires de transhumance politique⁶⁶ ». Ce parti a pris officiellement position pour le « Général » ou plutôt, « contre l'Adéma⁶⁷ ». Enfin le Cnid de M^e Tall et le MPR de Choguell Maïga, membres de la coalition Espoir 2002 (autour du RPM), ont accepté, outre de soutenir Touré pour le second tour, plusieurs postes ministériels⁶⁸. Amadou Toumani Touré a ainsi été porté au pouvoir par la coalition de tous ceux que deux objectifs unissaient : le départ de l'Adéma et l'accès aux ressources. Il semble finalement que ce soit bien la resectorisation adémiste à compter de 1993 (et la privation de ressources qui en a découlé) qui a véritablement poussé plusieurs des grands partis maliens à accepter, contre toute ambition nationale, un partage du pouvoir et donc l'abandon d'une partie de leur microsouveraineté.

L'utilisation de ces techniques de prophylaxie politique illustre bien l'intégration par ATT des (méta-)règles du jeu politique malien où, aux habituelles contraintes des partenaires au développement, se mêlent des logiques para-souveraines⁶⁹. Après le « règne hégémonique » de l'Adéma, l'enjeu principal de l'élection d'ATT a résidé dans la recomposition du bloc au pouvoir. Le ralliement au « Général » a particulièrement mis en évidence cet appel à une ouverture du champ politique et à un partage plus avantageux du « gâteau national ». Au nouveau Président, la participation de formations politiques traditionnelles à son gouvernement assure une marge de manœuvre politique appréciable (prix de la tranquillité), et le recours à une forme ancienne de régulation, la légitimité que les élections législatives lui ont refusé. Dans les faits, le consensus politique garantit à des partis à vocation nationale un accès aux ressources nécessaire au maintien de leur appareil partisan et à l'entretien des pyramides de dépendances à la base de leur légitimité.

Le contexte politique actuel (élections présidentielles de 2007) complique un peu plus la donne. Alors qu'ATT envisage de briguer un deuxième (et dernier) mandat, les grandes formations politiques doivent désormais choisir entre accepter la cooptation de l'actuel Président ou prendre le risque d'une marginalisation en cas de défaite. Aussi, si des partis comme le MPR, le Cnid, ou l'Adéma ne cachent plus leur intention de soutenir le Président sortant (au moins pour le second tour), l'URD et le RPM hésitent encore⁷⁰. L'hypothèse

61. M. Bertrand, « Un an de transition politique: de la révolte à la troisième République », *Politique africaine*, n° 47, octobre 1992, p. 42.

62. P. Quantin, « Congo : on achève bien les transitions », *Polis*, vol. 6, n° 2, 1998, p. 8.

63. J.-P. Daloz, *Le (non-)renouvellement...*, *op. cit.*, p. 27-28. On note qu'en termes d'indice de développement humain (IDH), le Mali était classé à la 174^e place sur 177 en 2005.

64. Dont dix membres du comité exécutif, parmi lesquels le maire central de Bamako et le secrétaire général du parti.

65. Entretien avec Boubèye Maïga, Bamako, 17 avril 2004.

66. A. Tine, « Élités partisans et démocratisation au Sénégal : pour une lecture néo-machiavélienne », *Polis*, vol. 11, n° spécial, 2003, p. 18.

67. Entretien avec Bakary K. Traoré, secrétaire politique du RPM, Bamako, 16 avril 2004.

68. Ainsi « on a pu assister à un ralliement des opposants les plus en vue qui [ont négocié] plus ou moins élégamment leur entrée dans le rang », voir P. Quantin, « Les élites politiques face aux transitions démocratiques », *L'Afrique politique 1995*, Paris, Karthala, p. 283.

69. Voir G. Klute, « Ethnographie théorique des conflits ethniques violents », non publié, p. 3 ; G. Klute, « De la chefferie administrative à la parasouveraineté régionale », A. Bourgeot (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala, 1999, p. 167-181.

70. « Présidentielle : une alliance pour ATT », *Le Républicain*, 9 novembre 2006.

d'une défaite signifierait à coup sûr un tarissement de leur rente, qui rendrait les conditions d'une survie politique difficile et réduirait les chances d'un retour aux affaires. Le président Touré place ainsi les partis dans une position délicate, les contraignant à choisir entre une abdication temporaire de légitimité et une périlleuse logique électorale jusqu'au-boutiste⁷¹ ■

Virginie Baudais,
Centre Morris Janowitz, IEP de Toulouse

Grégory Chauzal,
Centre d'étude d'Afrique noire, IEP de Bordeaux

71. Voir l'anonyme Sphinx, *ATT-cratie : la promotion d'un homme et de son clan*, Paris, L'Harmattan, 2006.